

La section française dispose d'une enveloppe d'environ 1000 euros pour subventionner les membres doctorants qui présenteront une communication à Catane. Les conditions d'attribution des bourses de la section française sont inchangées depuis l'an dernier :

- la communication doit être acceptée
- être adhérent de la section française de la SIA
- fournir un résumé de la communication ainsi qu'une recommandation du directeur de thèse

Les **dossiers de demande de subvention** sont à faire parvenir pour le **30 avril 2020** (réponse fin mai) à la secrétaire de section: helenebouget@yahoo.fr / helene.bouget@univ-brest.fr

Il sera demandé aux bénéficiaires de cette bourse de justifier des financements obtenus ou non par ailleurs, par exemple par l'établissement d'un ordre de mission avec ou sans frais. Les frais (inscription, hébergement, transport) seront remboursés sur facture ; une avance sera possible sur présentation des justificatifs (copie des billets de train, avion, paiement des frais d'inscription etc.) à Géraldine Veyseyre, trésorière.